



GOUVERNEMENT

*Liberté
Egalité
Fraternité*



15 MARS 2021

DOSSIER DE PRESSE

**Signature de l'accord
régional de relance
entre l'État et la
Collectivité Territoriale
de Guyane**

1

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ACCORD REGIONAL DE RELANCE p. 3

DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

YANA WASSAI p. 4

BIOSTRATEGE p. 5

DELICES DE GUYANE p. 6

SOCIETE DE SCIAGE DE BOIS TROPICAUX p. 7

SCEBOG VIANN PEYI p. 8

TRANSITION ECOLOGIQUE

GOV' ENVIRONNEMENT p. 9

SOLAMAZ p. 10

CNES p. 11

RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE BALATE p. 12

RENOVATION ENERGETIQUE DES COLLEGES ET LYCEES p. 13

GRAND PORT MARITIME DE GUYANE p. 14

COHESION TERRITORIALE

BERGES DU MARCHE MUNICIPAL DE GRAND SANTI p. 15

ROUTE MARIPASOULA - PAPAICHTON

p. 16

CENTRE D'EXPLOITATION ET D'INTERVENTION DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

p.17

PRESENTATION DE L'ACCORD REGIONAL DE RELANCE

La crise sanitaire, économique et sociale, provoquée par l'épidémie de Covid-19 constitue un événement sans précédent dans l'histoire récente de notre pays. Tout en mettant en œuvre les mesures destinées à enrayer la progression de la maladie, les pouvoirs publics se sont engagés, depuis le début de la crise à limiter les effets du ralentissement de l'activité économique, à venir en aide aux secteurs les plus touchés, à soutenir l'emploi et à accompagner les personnes les plus précaires. Avec le fonds de solidarité pour les entreprises, ce sont 71,6 millions d'euros qui ont été versés à 5 900 entreprises guyanaises pour traverser la crise.

France Relance a été lancé en septembre, ce plan profite au territoire guyanais et à ses habitants avec des investissements pour la rénovation thermique des bâtiments de l'État (60 projets retenus) ; pour la rénovation des réseaux d'eau et des stations d'assainissement (8 projets identifiés) ; c'est également la labélisation de 7 structures France Service et un objectif de 23 en 2022 pour rapprocher les services publics des citoyens sur l'ensemble du territoire guyanais ; pour soutenir les jeunes qui sont au cœur du plan de relance en leur donnant des perspectives avec le plan « 1 jeune, 1 solution » : plus de 685 jeunes Guyanais ont bénéficié du « plan jeunes » en 2020 ; enfin pour accompagner les collectivités et soutenir leurs investissements, 5 millions de DSIL exceptionnelle leur ont été versés par l'État en plus de la dotation prévue initialement.

Tenant compte des spécificités de la Guyane, l'accord régional de relance Guyane vient décliner, sur le territoire, une partie du plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros pour la période 2020-2022.

Animés par la volonté commune de répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et de conforter l'évolution vers une société plus écologique, plus compétitive et plus solidaire, **l'État et la Collectivité Territoriale de Guyane ont décidé de conclure un accord régional de relance pour la période 2021-2022 visant à mobiliser, à parité par un effort conjoint, de 250 millions d'euros de crédits supplémentaires.**

L'État et la Collectivité Territoriale de Guyane s'engagent à mobiliser des moyens renforcés sur la période 2021-2022 pour soutenir et accompagner les projets et actions visant des objectifs qui répondent aux besoins des Guyanaises et des Guyanais :

- accélérer **l'aménagement durable du territoire et répondre aux défis infrastructurels** de la croissance démographique (politique de désenclavement, accès au très haut-débit, extension du réseau d'eau potable) ;
- améliorer la **compétitivité des entreprises, accompagner leur transition écologique** et soutenir la croissance verte ;
- répondre aux **besoins en santé des habitants, lutter contre la précarité** et renforcer la cohésion sociale.

Ainsi, pour mettre en œuvre cet accord de relance, seront fléchés environ 125 millions d'euros pour la partie État et environ 125 millions d'euros pour celle de la Collectivité Territoriale de Guyane, via les fonds européens REACT-UE pour la Guyane et le solde de fonds européens 2014-2021 gérés par la CTG.

L'accord de relance est un document stratégique, qui définit des engagements nouveaux pour les deux ans à venir. Il trace un certain nombre de priorités, venant accentuer et renforcer les effets des contrats en cours (Contrat de Convergence du Territoire, Contrat de transition écologique, Plan d'Urgence). L'ensemble de ces priorités et des projets retenus seront agrégés au printemps 2021 dans l'avenant au Contrat de Convergence, qui deviendra ainsi un document programmatique complet et intégrateur.

Au sein de cet accord régional de relance, on retrouve des projets emblématiques pour les Guyanaises et les Guyanais, notamment des investissements dans des infrastructures stratégiques pour le territoire :

- La construction d'un nouveau Centre d'Exploitation et d'Intervention à Saint Laurent du Maroni
- La rénovation énergétique des bâtiments scolaires du second degré (lycées et collèges)
- Le confortement des berges du marché municipal de Grand-Santi
- L'aménagement de la liaison routière Maripasoula - Papaïchton
- La mise en place du réseau public d'assainissement des eaux usées du village de Balaté

Des projets privés sont également soutenus grâce à l'accord régional de relance et bénéficieront d'aides à l'investissement agricole industriel :

- Gov'Environnement
- Solamaz
- Yanna Wassai
- Biostratège
- Délices de Guyane
- Société de sciage de bois tropicaux

Projets de développement de filières agricoles et industrielles



YANA WASSAI

Description du projet :

Ville : Montsinéry-Tonnegrande

Montant total du projet : 731 237 euros

Montant du financement accordé : 581 600 euros

Le projet Yana Wassai est porté par des entrepreneurs guyanais qui souhaitent fédérer des exploitants, augmenter les surfaces de production et disposer d'une usine de transformation.

L'objectif visé est d'offrir un produit wassai français (et non brésilien), répondant aux normes d'hygiène et de traçabilité, afin de pouvoir mieux accéder aux grandes et moyennes surfaces ou aux grands distributeurs spécialisés en Europe. D'ores et déjà, les lettres d'intention d'intérêt des acheteurs de ce wassai représentent une demande 4 à 5 fois supérieure à la production prévue.

Le projet contribuera à la mise en place et à la structuration de plusieurs filières de production de fruits locaux bio : açai/wassai (pulpe, huile, noyaux, molécules), awara (pulpe, huiles, colorants), cupuaçu (pulpe, fève, beurre) et autres fruits tropicaux.

En termes d'investissements, le projet Yana Wassai implique la construction d'une usine de transformation agroalimentaire qui contribuera à la valorisation des fruits locaux. Cette unité permettra d'améliorer la qualité des produits finis, via l'intégration de nouveaux process conduisant à une maîtrise des coûts de fabrication, à une augmentation des rendements et à une diminution de l'impact environnemental. Pour la filière locale des fruits d'Amazonie, cette usine permettra également une amélioration de la valorisation des sous-produits issus de la première et de la seconde transformation.

L'usine de transformation agroalimentaire comporte des locaux de 2 000 m² sur une parcelle de 5 ha située à Montsinéry. L'opération de construction est déjà engagée : le terrassement et la construction des fondations du bâtiment sont en cours ; le démarrage des activités de production est prévu pour la fin d'année 2021 au plus tard. L'acquisition des nouvelles machines-outils équipant cette usine a bénéficié du financement du Plan de Relance.

Impact :

- Développer la production de ces fruits à une échelle industrielle
- Accéder au marché international « export »
- Développer des produits dérivés et valoriser les coproduits ainsi que les sous-produits
- Développement de compétences sur l'agro transformation répondant aux besoins de consommation guyanais

Les fruits de Guyane et leurs bienfaits restent encore très méconnus. Entre tradition et saveurs il y a l'ambition de faire voyager les trésors guyanais. Cette usine implantée sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande proposera un produit wassai 100% français, avec la fierté guyanaise, sans compter l'accélération de la production pour réussir une exportation partout en Europe.



BIOSTRATEGE

Description du projet :

Ville : Montsinéry-Tonnegrande

Montant total du projet : 6 850 000 euros

Montant du financement accordé : 795 000 euros

Biostratege développe un projet baptisé Amazonactiv Valley, qui est une plateforme technologique visant à valoriser les ressources biologiques guyanaises à partir de leur extraction et à produire des ingrédients naturels homologués pour divers marchés d'application.

- Nutramazonie : projet de développement d'extraits bioactifs destinés aux boissons pour les sportifs ;
- Guyane Immunité : projet de mise en place de filières de transformation des plantes médicinales locales dédiées au développement de produits de santé naturels ;
- Ecophyto-Guyane : projet de développement de produits phytosanitaires à partir des molécules extraites des déchets forestiers et coproduits de l'industrie forestière guyanaise ;
- Dah Yana Cosmetics : projet de développement de colorants naturels, à partir de fruits de Guyane et coproduits de l'agrotransformation pour la cosmétique

L'exploitation des bioressources de Guyane constitue une alternative aux molécules issues de la pétrochimie et de la chimie de synthèse et vise des marchés à haute valeur ajoutée et de commodité, tels que la nutraceutique, la cosmétique, le phytosanitaire, la biodétermination.

Ce projet AMAZONACTIV VALLEY, qui sera implanté sur la commune de Montsinéry et inclura un laboratoire de recherche, sera organisé en véritable écosystème pour permettre de structurer durablement la filière économique des matières premières végétales naturelles de Guyane et de valorisation de sa biodiversité.

Impact :

- Structuration de la filière des ingrédients naturels de Guyane
- Valoriser les bioressources endémiques de Guyane à l'aide de technologies de transformation des plantes et d'éco-extraction
- Produire en Guyane des produits de haute qualité destinés à plusieurs marchés d'applications
- Recrutement de plus d'une vingtaine d'ETP à horizon 5 ans.

Les ressources biologiques guyanaises constituent une réserve de haute qualité. Une matière première exceptionnelle dont l'extraction maîtrisée permet la production d'ingrédients naturels homologués pour le développement de produits alternatifs... Une véritable plus-value pour l'économie, la recherche et le développement de la filière économique des matières premières végétales naturelles de Guyane.



DELICES DE GUYANE

Le domaine d'activité de Delices De Guyane est la fabrication, la transformation, la vente, l'achat et la commercialisation de tous produits frais ou congelés.

Le projet a été initié lors d'un séminaire sur le développement de la filière cacao en Guyane organisé par la chambre d'agriculture de Guyane, en collaboration avec l'ensemble des acteurs susceptibles d'intégrer la chaîne de production. Plusieurs acteurs se sont manifestés, dont 5 importants producteurs pour l'approvisionnement en matières premières.

Description du projet :

Ville : Remire-Montjoly

Montant total du projet : 406 000 euros

Montant du financement accordé : 270 000 euros

Ce projet permettra à Delices De Guyane d'augmenter le volume de sa production locale de chocolat. Ce projet industriel structurant et durable doit permettre de mettre en place une véritable filière cacao en Guyane, pourvoyeuse d'emplois directs dans le secteur agricole.

L'investissement industriel consiste à mettre en route deux nouvelles lignes de production. La première est une ligne de production de chocolat à partir de cacao local acheté aux agriculteurs guyanais. La seconde permettra de renforcer les capacités de production de confitures afin de pouvoir augmenter la capacité d'exportation de l'entreprise.

Les retombées économiques de ce projet sont importantes pour la Guyane avec un accroissement de la production locale de chocolat, la mise en place et la structuration d'une filière cacao au niveau agricole représentent une vraie valorisation du territoire et une capacité d'exportation accrue pour les confitures.

Impact :

- Accroissement de la production locale (souveraineté économique)
- Structuration de la filière cacao avec le recours à de petits exploitants
- Augmentation de l'export



SOCIETE DE SCIAGE DE BOIS TROPICAUX

Le marché de construction de la région de Saint-Laurent du Maroni est actuellement principalement alimenté par une scierie localisée à Kourou, située à 200 km. Le redémarrage de cette unité de sciage, anciennement l'une des plus importantes de Guyane, permettra donc raccourcir l'approvisionnement en bois d'œuvre, de redémarrer une exploitation dans l'Ouest de la Guyane et d'y favoriser l'emploi.

Description du projet :

Ville : Saint-Laurent-du-Maroni

Montant total du projet : 574 600 euros

Montant du financement accordé : 287 000 euros

Le projet consiste en la relance d'une activité de sciage de bois Guyanais sur l'ancien site industriel SBT à Saint-Laurent du Maroni, afin de répondre à la demande pour le BTP notamment.

La phase 1 a consisté en l'installation d'une scie mobile pour faire revivre le site sur la base d'une transformation de 100 à 200 m³ par mois de grumes forestières issues de la forêt domaniale de Paul ISNARD. Les dirigeants de l'entreprise ont investi en fonds propres pour l'acquisition de la première scie mobile.

La phase 2 consistera en la relance d'activité de l'ancienne scierie nécessitant au préalable un investissement de 1 million d'euros en la révision de la scierie (cabine de pilotage, remise aux normes), et la reconstruction de 5 000m² de hangars (raboterie, chaîne de tri, matériel de manutention).

Impact :

- Structuration de la filière bois/biomasse sur l'Ouest
- Approvisionnement en bois produits dans l'Ouest, donc moins coûteux pour les futurs marchés de construction et BTP à venir dans cette partie du territoire guyanais
- Possibilité d'export vers les Antilles
- Valorisation des déchets de bois vers les centrales biomasses (plusieurs programmes en cours de réalisation)

- Création d'emplois : 4 emplois avec la phase 1 et 17 autres salariés avec la phase 2

Le bois est le symbole de l'Amazonie française. Pourtant, la capitale de l'Ouest reste dépourvue d'unité de sciage, alors qu'elle était l'une des plus importantes de Guyane. L'objectif est donc de relancer cette activité, favoriser l'emploi et valoriser chaque essence de bois péyi et ce jusqu'aux Antilles.



SCEBOG VIANN PEYI

Description du projet :

Ville : Macouria

Montant total du projet : 5 86 000 euros

Montant du financement accordé : 439 500 euros

Le projet consiste à réaliser un atelier de découpe de viande pour valoriser la production des éleveurs de la SCEBOG, 1^{ère} coopérative d'éleveurs en Guyane. Ce projet répond à un besoin majeur de la Guyane de disposer d'outils de transformation de la production agricole.

Pour un tiers de ses marchés, l'atelier des éleveurs vise la restauration hors foyer, et principalement la restauration scolaire, mais aussi les armées et les centres hospitaliers. Il s'agit d'approvisionner la restauration collective en produits de qualité en nouant des partenariats avec les mairies, la collectivité territoriale de Guyane, l'économat des armées.

Le projet aura pour conséquence de renforcer la souveraineté alimentaire du territoire guyanais et de réduire l'importation de viande fraîche et congelée. Il contribuera à une plus grande résilience du territoire, car l'atelier des éleveurs devrait permettre d'améliorer le taux de couverture en viande fraîche de 3 à 5%, améliorant concomitamment le bilan carbone. Actuellement, la Guyane dépend à plus de 80% des importations de viande par bateau et par avion.

Impact :

- Renforcer la souveraineté alimentaire du territoire guyanais
- Améliorer le bilan carbone dû aux importations de viande par bateau et par avion
- Réduire l'utilisation des pesticides

- Lutter contre les exclusions

Dans le but de promouvoir la consommation locale et de soutenir les producteurs locaux, cette démarche s'inscrit dans une logique de valorisation du savoir-faire bio des éleveurs guyanais. Grâce au soutien de l'État ce projet pourra développer et disposer d'outils de transformation de la production agricole. Celle-ci apporte une valeur ajoutée dans nos assiettes, tout en réduisant de manière considérable l'empreinte carbone.



Projets de transition écologique



GOV' ENVIRONNEMENT

La société Gov' Environnement est une filiale de la SAS Groupe GOVINDIN, dont l'activité est l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du lieu-dit les Maringouins, à Cayenne, en Guyane française. Ce territoire amazonien est équipé de deux ISDND : une au Nord-Ouest, et l'autre au Centre, à Cayenne qui accueille environ 70% du volume des déchets non dangereux de la Région Guyane, soit environ 90.000 tonnes de déchets par an.

Description du projet :

Ville : Cayenne

Montant total du projet : 3 768 385 euros

Montant du financement accordé : 800 00 euros

Premier projet du programme pluriannuel d'investissements nommé « Pôle EnR des Maringouins », le projet Biogaz est la pierre angulaire de la stratégie de diversification des activités du Groupe GOVINDIN dans le secteur des énergies renouvelables.

Ce projet vertueux consiste à produire de l'électricité à partir du gaz issu de la fermentation des déchets enfouis dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux exploitée par la société GOV'Environnement. Il permet de produire 1 GWh par an pendant au moins 8 ans améliorant ainsi l'impact environnemental global des déchets en Guyane.

Impact :

- Réduction et valorisation des déchets sur le site des Maringouins.
- Opportunité de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- Enjeu de production électrique « verte » répondant aux besoins de consommation guyanais.
- Maintien de l'emploi au sein de la société Gov'environnement.



SOLAMAZ

Solamaz est un concepteur guyanais de solutions d'éclairage solaires autonomes à destination des collectivités et des entreprises. L'Entreprise est labellisée JEI (Jeune Entreprise Innovante). Le caractère innovant de l'entreprise réside dans le produit lampadaire solaire, autonome et connecté qu'elle a développé et commercialise. Ce lampadaire solaire, autonome et connecté qu'elle commercialise est le fruit de sa R&D.

Description du projet :

Ville : Remire-Montjoly, Degrad des Cannes

Montant total du projet : 628 000 euros

Montant du financement accordé : 500 000 euros

Le projet financé consiste à installer une ligne d'assemblage de ces lampadaires solaires, en y construisant, entre autres, un atelier de 300 m² sur son terrain de 1000 m² qui sera aménagé afin d'optimiser ses moyens. L'augmentation de la production et l'amélioration des capacités de production de Solamaz participeront au développement économique, environnemental et social de la Guyane où les besoins en énergie sont en augmentation, et permettront aussi d'accroître ses exportations.

Impact :

- Eclairage de zones urbaines ou isolées sur le territoire guyanais ou ailleurs en export
- Démocratisation de l'utilisation d'énergies renouvelables
- Recrutement de 3 ETP à horizon rapproché puis de jeunes ensuite (RSMA, VSC)



CNES

Le Centre Spatial Guyanais consomme 13% de la production électrique du territoire, énergie fortement carbonée. Résolument engagé dans une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), le CNES a décidé d'agir sur la réduction de son empreinte environnementale en visant une trajectoire bas carbone.

Description du projet :

Ville : Kourou

Montant total du projet : 4 980 000 euros

Montant du financement accordé : 439 500 euros

Il s'agit de construire un champ photovoltaïque d'une puissance crête de 5MW qui débitera en 20kV sur le réseau interne du CSG et s'intégrera avec l'ensemble des systèmes de la base.

Ce champ photovoltaïque devra produire 7GWh par an, ce qui représente un impact de l'ordre de 5% sur le bilan de la base spatiale :

- 7GWh par an pour une consommation totale annuelle de 123GWh.
- Réduction du bilan carbone de 4600 tonnes de CO2 par an pour un bilan annuel de 96 000 tonnes.
- Économie sur la facture énergétique de 800k€ par an, à comparer à une facture annuelle de 14M€. Ce point permettra également d'améliorer la compétitivité de la base.

Dans une optique de développement durable et de responsabilité sociétale le CNES s'engage par le biais de ce projet à réduire son empreinte environnementale avec une consommation responsable.

Avec ce champ solaire, le CNES, qui consomme 13% de la production électrique du territoire, réduit le bilan carbone et la facture énergétique de manière considérable.



RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE BALATE

Le Village amérindien de Balaté est aujourd'hui un quartier urbanisé au cœur de la ville de Saint-Laurent du Maroni, entouré par plusieurs cités urbaines. Il regroupe un millier d'habitants, dans environ 150 logements. Sa population est relativement jeune et une part importante est sans emploi (73% des 15-24 ans). Situé à l'embouchure de la Balaté, et bien qu'étant dans la zone urbanisée de Saint-Laurent du Maroni, ce village n'est pas desservi par le réseau public d'assainissement des eaux usées. Seules certaines habitations disposent de systèmes d'assainissement non collectif, la plupart étant par ailleurs non conformes. De nombreux effluents domestiques sont donc rejetés sans traitement vers les exutoires à ciel ouvert et rejoignent directement, le Maroni ou la Balaté.

Au moment où le pôle de Saint Laurent du Maroni doit constituer le cœur du développement de l'Ouest guyanais, en accueillant de nouveaux services publics et de nouvelles activités économiques, la persistance de ce quartier non intégré dans la trame urbaine constitue un frein à l'attractivité et au développement de la ville.

Description du projet :

Ville : Saint-Laurent du Maroni

Montant total du projet : 3 062 832 euros

Montant du financement accordé : 2 450 265 euros

En complément de la poursuite de la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable dans le quartier, faisant l'objet de demandes de financements sur d'autres lignes budgétaires, l'objectif de cette opération, financé dans le cadre du plan de relance, consiste à construire un réseau public d'assainissement des eaux usées couvrant la totalité de ce village et d'y raccorder l'ensemble des habitations, afin de supprimer tous les rejets d'eaux usées existants vers le milieu naturel.

La phase I de cette opération consistait en l'élaboration de l'étude, réalisée par la société ARTELIA, qui permet aujourd'hui de lancer les travaux, qui doivent s'achever dans un délai de 12 mois. Ce réseau, d'une longueur de 3 300 m linéaire environ, sera raccordé au réseau de collecte de la ville pour conduire les eaux usées au pôle d'épuration de la commune.

Impact :

- Intégrer le village amérindien dans la trame urbaine de Saint-Laurent du Maroni
- Améliorer la situation sanitaire
- Collecter les eaux usées du quartier pour les traiter afin d'éviter les rejets dans le milieu naturel, pour se mettre en conformité avec la réglementation (notamment européenne)
- Apporter de l'activité aux entreprises de BTP de l'Ouest guyanais

RENOVATION ENERGETIQUE DES COLLEGES ET LYCEES

L'État soutient les actions des collectivités territoriales en faveur de la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Sur le plan local, la priorité est portée sur les établissements scolaires de la CTG. Les crédits s'élèvent à 2 425 000 € pour les lycées et à 2 758 551 € pour les collèges.

L'objectif de cette mesure est de réduire les consommations d'énergies et les charges de fonctionnement pour ces bâtiments.

Le Plan de Relance permet de répondre à une demande constante de la CTG de soutien financier dans l'entretien des bâtiments scolaires dont elle a la charge. Les financements octroyés au titre de la dotation régionale d'investissement et de la dotation de soutien à la rénovation énergétique viennent doubler le montant des dotations de droit commun

Description du projet :

Ville : Tout le territoire

Montant total du projet : 6 578 045 euros

Montant du financement accordé : 5 183 551 euros

Les opérations financées à 80 % par le plan de relance doivent porter sur des actions dites à gain rapide telles que la modernisation d'un système d'éclairage, la rénovation du bâti, ou des opérations de réhabilitation lourdes combinant des travaux de rénovation énergétique avec d'autres types de travaux (par exemple : mises aux normes de sécurité et d'accessibilité, ravalement ou étanchéité du bâti).

Les opérations sélectionnées seront réalisées sur la période 2021- 2022 selon le calendrier suivant : notification des marchés avant le 31/12/2021 pour une livraison et paiement du solde avant le 31/12/2022. En lien étroit avec le service des constructions scolaires de la CTG et les services du rectorat, cinq lycées et neuf collèges qui ont été retenus :

- Lycée de Matiti, Lycée Balata (Matoury) , Lycée Lumina Sophie (Saint-Laurent du Maroni), Lycée Elie Castor (Kourou) et Lycée Jean-Marie Michotte (Cayenne) ;
- Collège Antoine Sylvère Felix (Macouria), Collège Auguste Dédé (Rémire-Montjoly), Collège Concorde (Matoury), Collège Gérard Holder (Cayenne), Collège Justin Catayée (Cayenne), Collège La Canopée (Matoury), Collège Lise Ophion (Matoury), Collège Reeberg Neron (Rémire-Montjoly), Collège Eugénie Tell Eboué (Saint-Laurent du Maroni).

Impact :

- Modernisation des équipements scolaires et augmentation de leur durabilité
- Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage
- Réalisation d'économies d'énergie et d'argent public
- Participation à l'effort national de verdissement des bâtiments publics

GRAND PORT MARITIME DE GUYANE

L'économie guyanaise est fortement dépendante des infrastructures de transport, et notamment des ports. Le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) constitue le point de transit de près de 95% des produits importés pour la consommation locale. Pour autant, hormis le traitement des biens d'importation, l'établissement doit poursuivre son développement en intégrant de nouvelles activités économiques, par l'utilisation de ses potentialités foncières. Par ailleurs, le modèle de consommation de la Guyane conduit à importer la majeure partie de ses biens de consommation, mais valorise une très faible part des produits en fin de vie. Les filières de recyclage ou de reconditionnement avant export pour un traitement en Europe nécessitent donc un soutien particulier pour permettre de réduire l'impact environnemental des déchets.

Description du projet :

Ville : Rémire-Montjoly, Dégrad des Cannes

Montant total du projet : 14 900 000 euros

Montant du financement accordé : 5 922 000 euros

Dans le cadre de son projet stratégique 2019-2023, le Grand Port Maritime de Guyane (GPMG) a proposé de viabiliser une partie de ses emprises pour développer des activités en lien avec le tissu économique guyanais, notamment la création de plateformes permettant d'accueillir des activités de l'économie circulaire, telles une centrale biomasse et des entreprises de collecte, de stockage et de reconditionnement de déchets (pneus, véhicules, métal, etc.), et la réalisation d'un Point d'Entrée Communautaire (PEC) / Point d'inspection Frontalier (PIF) / Point d'entrée désigné (PED) permettant de maîtriser les coûts d'approvisionnement en alimentation et de faciliter l'exportation des produits d'origine animale. Ces aménagements s'accompagnent d'une démarche de limitation de l'impact environnemental, en remplaçant l'éclairage des quais par les sources lumineuses moins consommatrices d'électricité (éclairage LED).

Impact :

- Mettre à disposition des entreprises de l'économie circulaire des emprises foncières facilement accessibles pour le développement de leur activité
- Faciliter l'importation et l'exportation de produits alimentaires ou d'origine animale des pays voisins pour maîtriser les coûts alimentaires et faciliter l'approvisionnement de la filière agricole
- Diminuer l'empreinte environnementale de l'activité économique en Guyane
- Participer au développement économique du territoire guyanais

Cohésion territoriale



CONFORTEMENT DES BERGES DU MARCHÉ MUNICIPAL DE GRAND SANTI

L'aménagement des berges du fleuve Maroni dans la commune de Grand Santi (5000 habitants) s'affaïsse mettant en péril la structure et le bâtiment qui accueillent le marché municipal. Grand Santi est une ville située aux abords du fleuve Maroni, face au Suriname. La population augmente rapidement. C'est donc une ville très jeune où les moins de 25 ans représentent au moins 50 % de la population. La ville n'est pas desservie par la route. Elle est uniquement accessible par les voies fluviales et aériennes.

La place du marché revêt dès lors une importance centrale dans la vie quotidienne de ses habitants. C'est la raison pour laquelle la mairie a saisi le préfet pour demander une aide financière rapide afin d'engager le plus rapidement possible des travaux de confortement des berges, compte tenu du risque que les infrastructures soient détruites lors des crues.

Description du projet :

Ville : Grand-Santi

Montant total du projet : 540 460 euros

Montant du financement accordé : 540 460 euros dont 70 000 euros du plan de relance

L'État, via un abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance, a financé à 100 % pour un montant 70 000€ la préparation des travaux d'urgence de mise en sécurité du marché de Grand-Santi, en protégeant la berge qui soutient les fondations du marché. L'État continuera pour une deuxième phase des travaux cette année à accompagner financièrement au titre de la DETR 2021 la réalisation des travaux d'urgence du marché pour un coût estimé à 475 000€.

Les services de l'État se sont mobilisés pour accompagner la commune à réaliser ces travaux très rapidement. La Plateforme d'appui aux collectivités territoriales et la direction générale des territoires et de la mer apportent par ailleurs leur expertise dans un programme plus global de confortement des berges de la commune dès cette année.

Le projet permet ainsi de répondre à l'urgence et assure le maintien de l'activité économique en cœur de ville indispensable à la population.

Impact :

- Mise en sécurité du marché de Grand-Santi
- Mise en sécurité de la population fréquentant le marché municipal et ses abords
- Assistance technique apportée aux services techniques municipaux

AMENAGEMENT DE LA ROUTE MARIPASOULA-PAPAÏCHTON

Les communes de Maripasoula (13 351 habitants) et de Papaïchton (6 689 habitants), situées sur les berges du fleuve Maroni, ne sont accessibles depuis le littoral que par voies fluviale ou aérienne. Elles sont reliées entre elles par une piste forestière d'une longueur de 32,5 kilomètres.

A ce jour, les caractéristiques géométriques et techniques de la piste, l'absence de revêtement, la faiblesse des aménagements hydrauliques ainsi que les difficultés structurelles des ouvrages d'art ne sont plus à la hauteur des enjeux de mobilité entre les deux communes. Sa remise en état et son aménagement constituent une nécessité pour répondre à l'accroissement des déplacements et assurer le désenclavement de ces deux communes isolées.

Description du projet :

Ville : Maripasoula - Papaïchton

Montant total du projet : 32 400 000 euros

Montant du financement accordé : 9 000 000 euros

Pour répondre à ces enjeux, l'État a élaboré un programme global d'aménagement de la piste en route et évalué le coût total à 32,4 millions d'euros. Un plan de financement a été bâti en partenariat entre l'État et la Collectivité Territoriale de Guyane afin de financer sur 2020 – 2022 le programme.

Les travaux consistent à aménager le tracé selon les normes techniques en vigueur pour les liaisons routières ouvertes au public (chaussée de 5,5m de largeur, virages, accotements), à renforcer la structure de chaussée, à remplacer certains ouvrages de franchissement de cours d'eau, à assurer l'assainissement pluvial de la plateforme routière et à réaliser une couche de roulement pérenne, couverte d'un revêtement bitumineux.

Après avoir mené des premières études d'aménagement sur l'ensemble de l'itinéraire au début de l'année 2020, des appels d'offres ont été lancés en avril 2020 pour la réalisation des travaux d'aménagement routier d'une première phase, financée par le Fonds Exceptionnel d'Investissement (section allant du Pk 0 (Maripasoula) au Pk 12,9 (pont de Wallimapan). La deuxième phase allant de ce point intermédiaire jusqu'à la commune de Papaïchton (Pk 32) sera réalisée en 2021, en incluant la reconstruction de trois ouvrages d'art, avec les financements mis en place dans le cadre du plan de relance (crédits contractualisés avec l'AFITF).

Impact :

- Désenclaver deux communes de l'Ouest guyanais en plein essor démographique
- Faciliter les transports entre les deux communes, notamment des bus et poids-lourds
- Faciliter l'accès aux établissements scolaires, permettant le retour quotidien des élèves à domicile et de limiter le recours à l'internat
- Faciliter les interventions des personnels médicaux, des forces de secours et des forces de l'ordre
- Faciliter la collecte des déchets ménagers dans l'Ouest
- Améliorer les échanges économiques dans l'Ouest guyanais
- Réduire les coûts d'entretien de la liaison entre les deux communes
- Apporter de l'activité aux entreprises de BTP de l'Ouest guyanais, et favoriser leur implantation dans cette zone en plein développement

CENTRE D'EXPLOITATION ET D'INTERVENTION DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

L'exploitation du réseau routier national structurant, qui relève des services de l'État, nécessite une adaptation des Centre d'Exploitation et d'Intervention (CEI) pour améliorer les conditions d'intervention des personnels et la sécurité des usagers. Le plan de relance fournit l'opportunité d'améliorer l'empreinte environnementale et de réduire la facture énergétique du CEI de Saint-Laurent du Maroni.

Description du projet :

Ville : Saint-Laurent du Maroni

Montant total du projet : 1 217 000 euros

Montant du financement accordé : 1 217 000 euros

Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier qui accueillera le centre d'exploitation et d'intervention (CEI) routier de Saint-Laurent du Maroni. Cet ensemble, localisé en périphérie de l'agglomération urbaine, sera composé de plusieurs espaces :

- Un espace administratif pour l'organisation de l'activité et la gestion de la voirie (bureaux, vestiaires, sanitaires, réfectoire) ;
- Un espace d'exploitation (hangar et magasin à matériel) pour l'hébergement des véhicules, du matériel et des matériaux d'exploitation routier.

La construction du nouveau CEI permettra enfin de répondre aux normes de constructions actuelles, d'améliorer les conditions de travail des personnels d'exploitation routière, en incluant un volet énergétique important permettant de réduire l'empreinte de ce bâtiment de l'État, notamment par la production d'énergie électrique photovoltaïque en autoconsommation et la mise en place d'appareils (éclairage, climatisation) économes en énergie. Le traitement des eaux (récupération des eaux de pluie, ruissellement) et la végétalisation des surfaces extérieures seront privilégiés.

Impact :

- Faciliter les conditions d'intervention des agents d'exploitation routière, en repositionnant le service dans un lieu permettant des interventions plus réactives
- Améliorer les conditions de sécurité sur le réseau routier national
- Améliorer les conditions de travail des personnels d'exploitation routière
- Diminuer l'impact environnemental des bâtiments de l'État
- Réduire la facture énergétique du CEI
- Favoriser la diffusion de pratiques environnementales vertueuses

« Avec cet accord régional de relance que nous signons entre l'État et la Collectivité Territoriale de Guyane nous voulons impulser une véritable dynamique pour l'attractivité de la Guyane. Cela passe naturellement par un soutien aux entreprises mais aussi par des investissements massifs dans les infrastructures comme les routes. Avec Rodolphe Alexandre, nous avons souhaité répondre au mieux aux attentes des Guyanais en mettant des moyens inédits pour répondre aux enjeux sur ce territoire. »

Sébastien Lecornu
Ministre des Outre-mer

